N°103

DÉCEMBRE 2024
JANVIER 2025

www.village-justice.com

Le Journal du Management

juridique et réglementaire d'entreprises

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOFT SKILLS

CONTRACT MANAGEMENT

COMPLIANCE

DPO - RGPD

legiteam Editions

L'essentiel pour votre veille entreprises en difficulté

Les défaillances d'entreprises pourraient atteindre un niveau record d'ici la fin de l'année 2024, avec 65 000 défaillances d'entreprises d'après François Charles Desperat, président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Il s'agit donc d'une spécialité du droit qui a le vent en poupe avec des juristes, des avocats et des professionnels très occupés qui doivent néanmoins trouver le temps de mettre à jour leurs connaissances.

Dans ce panorama, nous cherchons à référencer les sources pointues sur cette matière même s'il sera possible de trouver régulièrement des publications sur le sujet dans des sources plus généralistes.

I. L'information légale sur les entreprises

• **Infogreffe / Pappers / Société Ninja :** ces plateformes permettent d'accéder aux informations légales des entreprises. Elles sont essentielles pour suivre les procédures collectives et les changements dans les structures des entreprises.

• **BODACC :** le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales référence toutes les entreprises qui se trouvent en procédure collective.

Ainsi, lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une procédure collective, le jugement d'ouverture doit être publié au Bodacc dans les 15 jours qui suivent.

Source : *https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31195*

Bon à savoir, le site bodacc.fr propose un service d'alerte gratuit sur l'ensemble des annonces commerciales publiées au BODACC.

II. Les sources éditoriales

• **Dalloz :** Dalloz propose un ouvrage qui fait référence : Le ***Dalloz Action Droit et pratique des Procédures Collectives*** de Pierre-Michel Le Corre. Il est régulièrement mis à jour. Depuis 2023, l'éditeur propose une matière *Restructuring* avec notamment accès à la version numérique de l'ouvrage précité. Toujours chez Dalloz, il existe une rubrique Dalloz Actualités consacrée à la matière, un très bon site pour faire de la veille.

• **Éditions Législatives :** autre éditeur membre du groupe Lefevre Dalloz, les Éditions législatives publient un ***Dictionnaire Permanent Difficulté des Entreprises*** très prisé des juristes. Celui-ci s'accompagne d'un supplément annuel **Prévention des difficultés et procédures collectives** qui est un commentaire détaillé du Livre VI du Code de commerce. Si l'on est abonné à la version électronique du Dictionnaire Permanent, une newsletter permet de faire de la veille sur la matière. Elle constitue une excellente mise à jour de la collection.

• **Lextenso :** ***Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté*** est plus récent (2011) dans l'histoire de l'édition juridique que ses homologues les Bulletins Joly Sociétés et Bourse, il a néanmoins toute sa place dans le paysage éditorial. Il parait tous les deux mois. Chez le même éditeur, on trouve un feuillet d'actualité ***L'essentiel Droit des entreprises en difficulté***, un fascicule mensuel de 8 pages qui opère une sélection des textes et décisions les plus marquants dans la matière. Également, la ***Gazette du palais***, revue juridique hebdomadaire, offre des analyses approfondies sur les évolutions législatives et la pratique professionnelle ainsi qu'une veille jurisprudentielle. Voir aussi la page d'actualité juridique.

• **Lexis 360 :** ***La Revue des procédures collectives civiles et commerciales*** reste la revue la plus spécialisée pour cette matière chez cet éditeur. Par ailleurs le feuillet **Actualité des procédures collectives civiles et commerciales** est un feuillet bi-mensuel constitué de brèves juridiques permettant de se tenir à jour.

• **Lexis Veille** : cette base sur abonnement hors Lexis 360, propose une veille avec une rubrique Entreprise en Difficulté. La veille est basée sur des commentaires de jurisprudences, de législation ou de publications diverses.

• **LegalNews Procédures collectives :** Prévention & sauvegarde, Redressement judiciaire, Liquidation judiciaire, Administrateur et mandataire judiciaire. Cette base sur abonnement propose une veille quotidienne à partir de différentes sources publiques ou privées.

III. Les sites spécialisés

Sites publics

• Pour les sites publics, voir la page de **Service Public** consacrée aux entreprises en difficulté et le site de l'**OCED** (**L'Observatoire Consulaire des Entreprises en Difficulté**) créé en 1994 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

• Pour un rappel des différentes procédures, vous pouvez consulter la rubrique Difficultés des entreprises du site du **Tribunal de Commerce de Paris**.

Associations

• **L'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives** est une association (1985) qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de *restructuring*, professeur de droit, informaticien,...). Il organise des formations, congrès et colloques.

• **Association pour le retournement des entreprises :** (ARE) s'est constituée en 2002 et a pour vocation de regrouper l'ensemble des professionnels (avocats, experts-comptables, conseils, mandataires ad hoc, banquiers, fonds d'investissement, managers de crise, etc.) impliqués de façon régulière dans les opérations de retournement, de refinancement ou de restructuration. Elle organise des formations, colloques, publie des livres blancs et propose un annuaire de membres.
Veille

• **Lexology :** pour une veille sur les publications des cabinets d'avocats en France comme à l'international, on ne manquera pas de consulter la base Lexology qui possède une rubrique *Insolvency & Restructuring*.

Rien que pour la France plus de 1 700 occurrences pour cette matière avec la plupart du temps du contenu en anglais. Accès gratuit ou payant selon la nature du contenu.

Professionnels

• **Soinne Juris :** la famille Soinne est bien connue des juristes en droit des entreprises en difficulté. Cette base sur abonnement annonce une collecte d'environ 64 000 décisions en matière de procédure collective.

• Le site du **mandataire judiciaire Philippe Pernaud-Orliac** contient un lexique avec des définitions et des études. Plus de 100 mots pour comprendre la matière. Recherche par mot-clé ou par un index alphabétique. Site mis à jour par son auteur.

• **L'Ordre des experts comptables de Paris** s'intéresse aussi au sujet avec un tag d'actualité dédié.

• **Maître Bernard Latapie** est avocat et enseignant à Fréjus. Son blog possède de nombreux articles sur l'entreprise en difficulté.

IV. Les flux RSS

• **Nouvelles.droit.org**
Ce site regroupe de nombreux flux RSS dont un fil thématique sur les entreprises en difficulté. Sites publics, sites d'éditeurs, blogs d'avocats, pas besoin d'installer un lecteur de flux, vous pouvez aller regarder les flux directement sur ce site.

V. Données chiffrées

Voir les études Altares sur le contexte socio-économique des entreprises
- Le Score de défaillance d'Altares D&B
- Les études défaillances et sauvegardes des entreprises

Projet du 25 septembre 2024 par Carole Guelfucci avec Sandrine Dozier et Jean Gasnault

MAGELLAN AVOCATS

MAGELLAN AVOCATS

2 bis rue Colbert - CS 11833
29218 Brest Cedex 2
Tél. : 02 22 24 12 20
Mail : npennec@magellan-avocats.fr
Site Web :www.magellan-brestavocats.fr

Le cabinet Magellan forme une équipe d'avocats et d'assistantes dynamique et expérimentée intervenant dans de nombreux domaines juridiques tant en phase contentieuse que pré-contentieuse.

Maître Nolwenn Pennec vous conseille en droit des affaires au sens large : le droit des contrats, les baux commerciaux, le recouvrement des créances, le droit bancaire, le droit commercial.
En droit des entreprises en difficulté : la prévention des difficultés économiques, l'assistance dans le cadre de procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, que vous soyez débiteur ou créancier.

Publicité